RAPPORT ANNUEL

2017-2018

Conseil interprofessionnel du Québec

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Stéphanie Vallée, avocate

Madame Stéphanie Vallée, avocate
Ministre de la Justice, Procureure générale, Notaire générale,
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, conformément à l'article 22 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente,
Gyslaine Desrosiers, inf., MBA, D.*h.c.*, ASC

Conseil interprofessionnel du Québec

Dépôt légal – bibliothèque et archives nationales du Québec, 2018
Dépôt légal – bibliothèque et archives du Canada, 2018
ISBN: 978-2-920350-45-8

Table des matières

1. MISSION 4

2. COMITÉ EXÉCUTIF 5

3. REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ POUR 2017-2018 6

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE 8

5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 10

6. DOSSIERS ET INTERVENTIONS 14

7. COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL 20

8. FORUMS 30

9. PRIX DU CIQ 2017 : CLAUDE LEBLOND 34

10. MÉRITE DU CIQ 36

11. PERSONNEL DU CIQ 37

12. RAPPORT DE L'AUDITEUR 38

Mission

Le Conseil interprofessionnel du Québec est le regroupement des ordres professionnels voué à la promotion et au développement du système professionnel, selon les valeurs qui rassemblent les ordres et en fonction de l'intérêt public.

Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil :

- exerce le mandat d'organisme-conseil auprès de l'autorité publique que lui octroie le *Code des professions*;
- procure des occasions d'échange et de concertation des membres;
- intervient comme lieu de mobilisation et voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun;
- agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés;
- agit comme référence auprès des publics concernés.

Comité exécutif

De gauche à droite : M. Alain Bernier, M. Denis Leclerc, M^me^ Gyslaine Desrosiers, M^me^ Danielle Boué, M. Jean-François Henry, M^e^ Gérard Guay

Le comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres. Le directeur général du CIQ participe aux réunions sans droit de vote.

Les membres élus du comité exécutif :

- **Gyslaine Desrosiers,** infirmière, présidente
- **Danielle Boué,** technologue en imagerie médicale, vice-présidente
- **Alain Bernier,** technologue professionnel, trésorier
- **Denis Leclerc,** psychoéducateur, secrétaire
- **Gérard Guay,** notaire, autre membre
- **Jean-François Henry,** chiropraticien, autre membre
- **René Mongeau,** agronome, autre membre

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité exécutif a tenu neuf réunions régulières, une session de planification et sept réunions spéciales.

Représentants des ordres professionnels au CIQ pour 2017-2018

	Présidence de l'ordre au 31 mars 2018	Délégué(e)	Délégué(e) substitut
Acupuncteurs	Raymond Bourret	Maxime Deshaies	Hélène Mazzetti
Audioprothésistes	Sophie Gagnon	Guy Savard	Claude Forest
Chiropraticiens	Jean-François Henry	Philippe Larivière	Danica Brousseau
Conseillers et conseillères d'orientation	Josée Landry	Martine Lacharité	Michel Robert
Criminologues	Josée Rioux	Michèle Goyette	Pierre Couture
Dentistes	Barry Dolman	Stéphane Monette	Sébastien Greiche
Denturologistes	Robert Cabana	Guy Dugré	
Diététistes	Paule Bernier	Marie-Ève Guérette St-Amour	Chantal Poirier
Ergothérapeutes	Alain Bibeau	Louise Tremblay	Mathieu Garceau
Hygiénistes dentaires	Diane Duval	Anick Boulay	
Infirmières et infirmiers	Lucie Tremblay	Carole Mercier	Joël Brodeur
Infirmières et infirmiers auxiliaires	Carole Grant		Christiane Pineault
Inhalothérapeutes	Jocelyn Vachon	Josée Prud'Homme	
Médecins	Charles Bernard	Yves Robert	Jean-Bernard Trudeau
Médecins vétérinaires	Caroline Kilsdonk		Alain Laperle
Opticiens d'ordonnances	Brigitte Robidas	Fernand Ghobril	Benoît Isaia
Optométristes	Langis Michaud		Éric Poulin
Orthophonistes et audiologistes	Paul-André Gallant	Isabelle Cabot	Céline Giroux
Pharmaciens	Bertrand Bolduc	Manon Lambert	
Physiothérapie	Denis Pelletier	Stéphane Brassard	Pierre-Yves Lauzon
Podiatres	Anne-Marie Duchaine		
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	Denis Leclerc	Jean-Pierre Robin	Claude Paquette
Psychologues	Christine Grou	Nicolas Chevrier	Stéphane Beaulieu
Sages-femmes	Marie-Ève St-Laurent	Julie Pelletier	Céline Lemay
Sexologues	Nathalie Legault	Isabelle Beaulieu	Sorely Marin
Techniciens et techniciennes dentaires	Stéphan Provencher		
Technologistes médicaux	Doris Levasseur-Bourbeau		Bruno Houde
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	Danielle Boué	Alain Cromp	Mélanie Ratelle
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	Guylaine Ouimette	Pierre-Paul Malenfant	

Représentants des ordres professionnels au CIQ pour 2017-2018

	Présidence de l'ordre au 31 mars 2018	Délégué(e)	Délégué(e) substitut
Administrateurs agréés	Jacques Cusson	Francine Sabourin	Manon Daneau
Avocats	Paul-Matthieu Grondin	Nicolas Le Grand Alary	Lise Tremblay
Comptables professionnels agréés	André Dugal	Geneviève Mottard	Manon Durivage
Conseillers en ressources humaines agréés	Marianne St-Pierre-Plamondon	Manon Poirier	Chantal Lamoureux
Évaluateurs agréés	Richard Lahaye	Francine Fortin	Christiane Guimond
Huissiers de justice	Sylvain Gravel	Sabrina Desjardins	Pascal St-Onge
Notaires	François Bibeau	Gérard Guay	Louis-Martin Beaumont
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	Réal Paquette	Diane Cousineau	Shirley Fortier

	Présidence de l'ordre au 31 mars 2018	Délégué(e)	Délégué(e) substitut
Agronomes	Michel Duval	René Mongeau	Guillaume LaBarre
Architectes	Nathalie Dion	Patrick Littée	
Arpenteurs-géomètres	Jean Taschereau	Éric Bachand	Daniel Bérard
Chimistes	Guy Collin	Maurice Côté	Michel Alsayegh
Géologues	Robert Wares	François Prud'Homme	Alain Liard
Ingénieurs	Kathy Baig		
Ingénieurs forestiers	François Laliberté	Tony Côté	Marielle Coulombe
Technologues professionnels	Alain Bernier	Richard Legendre	Laval Tremblay
Urbanistes	Donald Bonsant	Danielle Pilette	Pierre Rochon

Rapport de la présidente

Gyslaine Desrosiers, inf.,
MBA, D.*h.c.*, ASC
Présidente

Au cours de la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a tenu quatre assemblées des membres et seize réunions du comité exécutif, dont sept réunions spéciales.

La Loi 11

Cette année fut marquée par l'entrée en vigueur en juin du projet de loi nº 98 : *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel,* devenu la Loi 11. Cette importante pièce législative qui modifia le *Code des professions* et les lois professionnelles particulières a engendré une période de transition pour la gouvernance des ordres. Certaines dispositions devaient s'appliquer immédiatement et d'autres pouvaient attendre jusqu'en 2021. Plusieurs instances du Conseil furent mobilisées par cet exercice.

Le projet de loi nº 98, qui était à l'étude de la Commission des institutions depuis mai 2016, a fait l'objet d'une vigie continue par les services juridiques du Conseil qui a produit un tableau de tous les changements adoptés. Dès juillet, l'Office des professions du Québec (OPQ) sollicitait le CIQ et les ordres pour connaître les préoccupations liées à la mise en œuvre de la loi, en vue d'une convocation les regroupant. Cette rencontre eut lieu le 18 septembre. L'OPQ exposa son interprétation de la loi et a proposé plusieurs groupes de travail consultatifs pour des aspects plus complexes requérant un guide d'application ou des lignes directrices.

Des amendements de dernière minute apportés au projet de loi ont causé une certaine surprise, notamment l'article 104 du *Code des professions* qui prévoit que, au cours de l'assemblée générale annuelle d'un ordre, les membres approuvent la rémunération des administrateurs élus. Étant donné que le Code reste muet sur les conséquences d'un refus, devant l'incertitude sur l'issue des travaux de l'OPQ, le CIQ, conformément à son mandat d'organisme-conseil auprès de l'Office et du ministre responsable, a jugé nécessaire de requérir une opinion juridique sur la portée de cet article. Cette opinion fut remise à l'OPQ le 22 février. Au début mars, l'OPQ nous transmettait un projet de *Guide d'application sur la tenue des assemblées générales annuelles* des ordres qui est apparu largement satisfaisant par le comité exécutif et qui lève l'ambiguïté sur l'article 104.

La mise en application immédiate et non-anticipée de la limitation du nombre de mandats à la présidence des ordres, fixé à trois mandats d'une durée de deux à quatre ans, a provoqué une déception importante touchant une dizaine de présidents dont la relève n'était pas nécessairement prévue ou assurée.

À la demande de l'OPQ, le CIQ a accepté de préparer quatre formations à offrir aux ordres. Ces formations à caractère obligatoire pour les membres de conseil d'administration portent sur la gouvernance et l'éthique, sur l'égalité hommes-femmes et sur la gestion de la diversité ethnoculturelle. Une formation portant sur l'inconduite sexuelle à l'intention des présidents et des membres de conseil de discipline, des syndics et des comités de révision devra également être disponible. Le comité exécutif a prévu que certaines de ces formations soient offertes sur une plateforme web.

Soulignons également que le CIQ a été consulté sur un projet de règlement de l'Office portant sur les normes d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble des membres des conseils d'administration des ordres professionnels. Ce projet n'était pas encore adopté à la fin de l'exercice.

Le comité de gouvernance et d'éthique sous la responsabilité du secrétaire du Conseil, M. Denis Leclerc, a mené toute l'année des travaux et des consultations pour réviser le *Règlement sur les modalités d'élections, les critères d'éligibilité et les fonctions incompatibles à la présidence du Conseil*, afin notamment qu'il soit conforme à la Loi 11. Ce règlement révisé ainsi qu'une *Politique sur le rôle et les responsabilités de la personne occupant la présidence du Conseil* ont été adoptés à l'assemblée des membres du 23 mars.

La création d'un Forum des présidents

Dans le contexte de changements importants à la gouvernance des ordres et aux rôles des présidents, en mai, l'assemblée des membres a résolu de créer un Forum des présidents animé par la présidente du Conseil. Trois rencontres eurent lieu pour faciliter le réseautage, le partage d'informations et le consensus sur certains enjeux.

L'intégration des professionnels immigrants
Le comité des enjeux collectifs que je préside a poursuivi ses travaux sur cet enjeu prioritaire. Dans un premier temps, un tour d'horizon de la trajectoire des professionnels immigrants et la production des statistiques sur l'émission de permis à des diplômés hors Québec furent réalisés. Il fut également convenu de pousser l'analyse auprès des dix ordres (Groupe des dix) qui constituent environ 85% des admissions par équivalence en vue de produire un rapport à caractère public sur leur situation. En décembre, l'assemblée des membres prenait connaissance d'un document synthèse élaboré par un économiste-consultant.

Dès le mois de mai, le président du Comité de pilotage mandaté par le gouvernement du Québec a communiqué avec le CIQ pour préparer une « Grande rencontre » à laquelle tous les ordres étaient invités. Cette rencontre, convoquée par le premier ministre accompagné de cinq ministres, initialement prévue à la fin de juin, eut lieu le 12 octobre à Québec. Elle a mobilisé des efforts importants du CIQ sur le plan des communications publiques pour démontrer les réalisations des ordres en ce qui a trait à l'intégration des immigrants. Le CIQ y a promu l'importance de financer adéquatement les stages et les formations d'appoint.

Cette « Grande rencontre » a pavé la voie au plan de travail du Pôle de coordination sur l'accès à la formation présidé par l'Office des professions. Cette instance interministérielle sur laquelle siège le CIQ a été créée par la loi 11. La première réunion du Pôle a eu lieu à la fin du mois de janvier, sous la gouverne de la nouvelle présidente de l'Office, et la version finale du plan de travail de l'année fut convenue en mars.

Le comité exécutif a accepté de soumettre une demande de subvention de près de 250 000 $ au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour une enquête portant sur le décrochage des candidats diplômés hors Québec du processus menant à la reconnaissance complète de leur équivalence de diplôme ou de formation. À la toute fin de mars, le CIQ recevait une réponse favorable.

Nominations à l'Office des professions
Pour la première fois depuis sa création, une femme a été nommée à la présidence de l'Office des professions. M^me^ Diane Legault qui fut, notamment présidente de l'Ordre des dentistes, membre de l'Assemblée nationale et présidente du Conseil interprofessionnel (2014-2016) est entrée en fonction en compagnie d'un nouveau vice-président, M. Claude Leblond, qui fut président de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux et secrétaire du CIQ (2005-2016). Conformément au *Code des professions,* le CIQ avait transmis à la fin octobre une liste de noms de personnes pour nomination à la présidence ou la vice-présidence.

Dès février, j'ai eu l'occasion de rencontrer la nouvelle présidente et le 23 mars, elle présentait à l'assemblée des membres du CIQ sa vision et ses orientations. Le Conseil tient à établir un dialogue soutenu avec l'organisme de surveillance des ordres qu'est l'Office des professions. Les longs délais du processus d'adoption des règlements ont été soulignés à la nouvelle présidente.

Relève à la direction générale du CIQ
Le directeur général en place depuis dix ans, M. Jean-François Thuot, démissionnaire, a quitté le CIQ à la fin de juin. Le comité exécutif du CIQ a consacré le printemps 2017 à une révision complète de la fonction de direction générale et des compétences recherchées ainsi qu'au processus de recrutement et de sélection. À la fin août, un nouveau directeur général, M. Marc Beaudoin, entrait en fonction et le comité exécutif s'est investi de façon exceptionnelle pour accompagner le nouveau titulaire.

Cette transition administrative dans le contexte de la tenue du Colloque des dirigeants ayant lieu à la fin août s'est avérée un défi. Je remercie tous les membres du comité exécutif et plus particulièrement, la vice-présidente, M^me^ Danielle Boué, pour leur disponibilité.

Je tiens à souligner la collaboration du personnel du siège social à la réalisation de la mission du Conseil interprofessionnel du Québec. Enfin, je remercie les présidents des ordres et tous les représentants participant aux assemblées pour le bon climat qui prévaut et la qualité des échanges.

La présidente,
Gyslaine Desrosiers, inf., MBA, D.*h.c.*, ASC

Rapport du directeur général

Marc Beaudoin,
MBA, Adm.A., CRHA
(depuis le 21 août 2017)
Directeur général

Une année sous le signe de la transition

L'année 2017-2018 fut marquée par des changements majeurs en termes de ressources humaines au Conseil. Étant une petite équipe, tout changement à son personnel entraîne nécessairement des effets importants sur les autres employés. Ainsi, le départ de M. Jean-François Thuot en juin 2017 et mon arrivée en poste au mois d'août ont nécessairement causé une période d'adaptation et un ralentissement de certains projets en cours.

Par ailleurs, le départ de l'agente de communication, M^me^ Laurie Mercier, en août a été l'occasion de revoir les fonctions exercées et d'établir un nouveau profil pouvant ainsi mieux contribuer aux attentes stratégiques en matière de communications et d'affaires publiques. M. David Juneau s'est donc joint à l'équipe au mois de novembre 2017, afin de prendre en charge l'ensemble des activités de communication. Il a par la suite commencé l'analyse afin de produire un plan de communication adapté aux cibles identifiées par les membres du Conseil.

Concernant la direction des affaires juridiques, les congés parentaux se sont succédé. Alors que M^e^ Ann-Sophie Verrier reprenait ses fonctions, M^e^ Julie de Gongre quittait quelques semaines plus tard afin d'entamner son propre congé de maternité, ce qui nous permettait de conserver à notre emploi M^e^ Marie-Laurence Lenfant. Celle-ci nous quittera cependant à l'hiver 2018 afin d'entreprendre de nouveaux défis à l'Ordre des podiatres du Québec. Supportant ainsi la totalité de la charge, M^e^ Verrier a été par la suite nommée directrice des affaires juridiques par intérim en févier.

Le départ de M^e^ Lenfant a également été l'occasion de revoir certains besoins ponctuels. Il a été décidé de procéder à l'embauche d'une coordonnatrice à la formation qui aura comme mandat de travailler sur les formations rendues obligatoires par la Loi 11. Cette question est un enjeu central pour les membres du Conseil qui désirent avoir accès à une offre accrue de formation, notamment à distance. Les travaux sur ce dossier devraient être finalisés dès l'automne 2018.

Finalement, l'année se termina avec l'approbation par l'assemblée des membres du 23 mars 2018, de l'ajout d'un nouveau poste d'analyste des politiques publiques et tendances socio-économiques.

Colloque des dirigeants

C'est sous le thème « *Voir au-delà du cadre : innover pour mieux protéger* » que s'est tenu le 7^e^ Colloque des dirigeants des ordres professionnels à l'automne 2017.

Cet événement, organisé par le Conseil, avec la collaboration du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires du Québec, a été un vif succès avec près de 500 participants et une représentation de 45 ordres professionnels.

Lors de cet événement bisannuel, les participants ont eu l'occasion d'entendre des conférenciers de haut calibre dont :

- M^me^ Rose-Marie Charest, psychologue et conférencière d'expérience;
- M. Éric Théroux, Sous-ministre adjoint aux politiques et affaires francophones et multilatérales au ministère des Relations internationales et de la Francophonie;
- M. Luc Bégin, Ph.D. en philosophie, professeur titulaire à la faculté de philosophie de l'Université Laval.

En plus de ces conférences, les participants ont eu la chance d'assister à plus de 18 ateliers portant sur toutes les facettes de l'environnement d'un ordre professionnel.

Lac-à-l'épaule

Tenu en novembre, ce lac-à-l'épaule fut l'occasion pour les membres du comité exécutif de réfléchir aux grandes orientations devant guider la prise de décision pour les mois à venir sur les dossiers prioritaires. Tout d'abord, un large pan de la réflexion a été consacré aux mécanismes consultatifs et décisionnels du Conseil. Ainsi, les nombreuses instances de consultation et de concertation seront revues afin de recentrer leurs efforts sur des mandats spécifiques.

La possibilité de créer un nouveau forum de l'admission, devant traiter de cette fonction centrale d'un ordre professionnel, est sérieusement étudiée. Il est également envisagé de revoir les appellations et les mandats de chacun des groupes, comités et forums du Conseil. Les travaux se poursuivront au cours de la prochaine année afin de prendre les décisions finales et mettre en œuvre cette nouvelle vision.

Le comité exécutif a également pris l'initiative de moderniser la formule du Colloque des dirigeants. À la suite de l'analyse d'un sondage effectué auprès des membres, il devenait clair que la formule devait être revue afin de mieux répondre aux besoins des participants. La nouvelle mouture permettra d'offrir un colloque sur deux journées, qui pourront être fragmentées, afin de permettre un plus grand nombre de participants.

Finalement, le plan stratégique et la priorisation des travaux ont été abordés. Il était essentiel, dans le contexte de transition à la direction générale du Conseil, de s'assurer que les services soient bien offerts aux membres.

Forum des directions générales

Cinq ans après la signature de l'entente formant le regroupement des assurances collectives des ordres professionnels, l'heure était aux bilans de situation. Ainsi, les membres du Forum se sont déclarés satisfaits des services offerts par le fournisseur d'assurance et ont décidé de reconduire l'entente.

Le Forum s'est questionné sur les nombreuses obligations imposées aux ordres professionnels avec l'adoption de la Loi 11. Un groupe de travail portant sur l'implantation de celle-ci a donc été créé afin d'identifier les obligations qui sont similaires à chacun des ordres. L'objectif étant de permettre la mise en commun de l'expertise des participants afin de fournir des outils collectifs aux membres du Conseil. Ce groupe de travail poursuivra ses travaux en 2018-2019.

Groupes de travail de l'office des professions du québec

L'Office des professions du Québec a mis sur pied plusieurs groupes de travail ayant pour objectif la création de lignes directrices ou de guide d'application pour lesquels l'expertise du Conseil a été sollicitée. Tout d'abord, un groupe de travail a été mandaté pour la création d'un guide d'application sur la tenue des assemblées générales annuelles ainsi que d'un guide explicatif sur la révision du règlement sur le rapport annuel.

Par ailleurs, accompagné de plusieurs représentants des ordres professionnels, le Conseil a également participé aux consultations portant sur la rédaction de lignes directrices sur la communication électorale et la gouvernance.

Une fois publiés, ces guides et lignes directrices devraient permettre d'orienter les ordres professionnels dans la mise en application des modifications découlant de la Loi 11.

Vote électronique

Les travaux visant à fournir aux ordres professionnels un outil de votation électronique ayant été amorcés depuis de nombreuses années, le groupe de travail a pris la décision de finaliser les documents d'appel d'offres. Trois soumissionnaires offrant des services au Québec ont donc été interpellés afin d'obtenir une proposition. Conservant à l'esprit la possibilité de mettre en commun certaines activités et d'ainsi bénéficier d'une économie d'échelle, le groupe de travail s'est agrandi pour accueillir deux représentants supplémentaires ayant ce dossier à cœur.

D'un point de vue stratégique

Une entrée en fonction en cours d'année est l'occasion de revoir et d'analyser chacune des fonctions premières de l'organisation. C'est dans ce contexte qu'un audit des technologies de l'information a été réalisé. Cette activité s'étant terminée en mars 2018, les actions à mener seront réalisées à la suite du dépôt d'un rapport au comité exécutif au début du prochain exercice.

Par ailleurs, l'analyse des postes budgétaires a mené à une réflexion portant sur l'utilisation de ressources liées aux activités de regroupement (formations, forums, comités, etc.). De cette analyse a émergé la possibilité de relocalisation des locaux du Conseil. Une étude a été amorcée par le comité exécutif en février 2018 et sera finalisée prochainement.

Entre les mois de novembre 2017 et février 2018, j'ai entrepris une tournée des 46 directions générales des ordres professionnels. Enrichissantes et constructives, ces rencontres m'ont permis de recentrer les activités à venir afin de les arrimer aux préoccupations soulevées.

Découlant de la planification stratégique, le plan d'action annuel 2018-2019 a également pris forme afin de bonifier les services offerts aux ordres professionnels. En plus des éléments centraux traités par le Forum des directions générales, il se concentre principalement sur deux enjeux collectifs que sont l'intégration des professionnels formés à l'étranger et l'impact des transformations numériques sur les professions réglementées. L'amélioration des opérations et les activités liées à la visibilité et la notoriété du Conseil complètent le tableau. Par ailleurs, le Conseil continuera d'exercer son rôle-conseil auprès du gouvernement tout en exerçant ses activités de vigie des grandes tendances pouvant affecter le système professionnel.

Un tableau de bord devant être implanté, une réflexion portant sur la chaîne de valeur a été entreprise par l'équipe du Conseil. Cette réflexion a permis à l'ensemble de l'équipe de bien comprendre les activités créatrices de valeurs pour les membres ainsi que les activités de supports nécessaires à ces activités. Le choix d'un nouvel outil électronique permettra donc une meilleure collaboration entre les membres de l'équipe tout en fournissant les indicateurs managériaux essentiels à la gestion des opérations. À terme, ce projet permettra par ailleurs de fournir des indicateurs stratégiques aux instances décisionnelles du Conseil.

C'est donc en collaboration avec une équipe renouvelée que seront mises en place ces nombreuses actions. Leur apport est essentiel à la tenue des multiples activités qui permettent au Conseil de réaliser sa mission.

En terminant, je tiens à remercier toutes les personnes que j'ai eu la chance de rencontrer depuis mon arrivée en poste et qui m'ont offert leur soutien, leurs conseils et leur accompagnement !

Le directeur général,
Marc Beaudoin, MBA, Adm.A., CRHA

Réforme du *Code des professions*

Le 8 juin 2017, l'Assemblée nationale du Québec adoptait le projet de loi n° 98, devenu la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* (Loi 11).

Cette loi apporte diverses modifications au *Code des professions* concernant notamment la gouvernance du système professionnel, soit la gouvernance et les fonctions de l'Office des professions du Québec, du Conseil interprofessionnel du Québec et des ordres professionnels. La loi 11 a également modifié le *Code des professions* quant à l'admission aux professions et aux mécanismes de contrôle.

Au printemps 2017, en complément de son mémoire déposé en août 2016 à l'Assemblée nationale, le Conseil a poursuivi ses démarches de recommandations auprès de la ministre responsable des lois professionnelles, M^me^ Stéphanie Vallée, de l'Office des professions et de la Commission des institutions, au sujet des trois enjeux suivants :

- Exercice illégal et usurpation de titre

Le Conseil a partagé avec la ministre le rapport final du Groupe de travail sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre. Intitulé *Une réflexion sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre* (2016), ce document a été rédigé dans la perspective d'améliorer l'efficacité des outils dont disposent les ordres à l'égard des personnes qui exercent illégalement une profession ou qui usurpent un titre professionnel.

En mars 2017, les membres du Conseil réunis en assemblée ont adopté à l'unanimité les recommandations de modifications législatives contenues dans ce rapport.

Le Groupe a mentionné notamment que d'augmenter la sévérité des amendes ne pouvait constituer le seul moyen à privilégier pour accroître le respect de la loi et assurer une meilleure protection du public. À cet égard, le Groupe a identifié des pistes de solutions visant à mieux informer le public, à augmenter le taux de détection des comportements dérogatoires ainsi qu'à assurer la diligence et l'efficacité des poursuites qui pourraient en découler.

Le projet de loi n° 98 a fait écho à plusieurs recommandations du rapport du Groupe de travail notamment en ce qui a trait au délai de prescription qui s'avérait insuffisant pour qu'une poursuite pénale puisse être intentée. Le Conseil a alors recommandé de remplacer le délai de prescription d'un an prévu au Code par un délai de trois ans depuis la date de la prise de connaissance par le poursuivant de la perpétration de l'infraction.

- Inconduite sexuelle

Le Conseil a accueilli avec grande satisfaction les modifications législatives introduites dans la nouvelle loi en matière d'inconduite sexuelle. Le CIQ a souligné que ces changements permettront de renforcer le *Code des professions* au chapitre de la sanction applicable dans une situation avérée d'inconduite sexuelle, tout en préservant la capacité interprétative du conseil de discipline d'un ordre en cette matière. De plus, il a mentionné que les nouvelles dispositions relatives à une obligation de formation accentuent le rôle préventif des ordres en cette matière.

Il était en effet important pour le Conseil que les nouvelles sanctions disciplinaires reflètent la gravité des gestes posés et qu'elles soient en phase avec les valeurs de la société québécoise.

- Création d'une fonction de Commissaire à l'admission aux ordres professionnels

En février 2017, le Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles a acheminé aux membres de la Commission des institutions un document intitulé *Synthèse des enjeux liés à la conception et à l'application des mécanismes de reconnaissance dans le cadre de l'admission aux professions*.

Ce document exposait une analyse critique du fonctionnement des mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles des personnes formées hors Québec par les ordres professionnels. Il répertoriait également des « problèmes » détectés par le Commissaire en cette matière et présentait ses vues en ce qui a trait aux « impacts potentiels de ces éléments problématiques » sur le parcours d'admission des candidats concernés.

Estimant que cette analyse traçait un portrait d'ensemble inexact et exagérément sombre de la situation qui pouvait miner la confiance du public à l'égard des ordres professionnels, le Conseil a voulu apporter un éclairage complémentaire au moyen d'une lettre adressée à la Commission des institutions.

Le Conseil a contesté la méthodologie utilisée par le Commissaire et le manque de données chiffrées, éléments pouvant semer le doute auprès des parlementaires sur la capacité des ordres professionnels à reconnaître adéquatement les compétences professionnelles des candidats formés hors Québec. Le Conseil a estimé que ce portrait incomplet pouvait également laisser croire que le seul frein à l'intégration professionnelle relevait d'une incapacité fonctionnelle des ordres.

Le Conseil a rappelé aux membres de la Commission des institutions que 95 % des demandes d'équivalence de candidats formés hors Québec sont acceptées en tout ou en partie et que le problème actuel le plus important est l'accès à la formation d'appoint et aux stages d'intégration pour lesquels des centaines de personnes sont en attente.

L'adoption du projet de loi n° 98 a officiellement créé la fonction de Commissaire à l'admission aux ordres professionnels.

Travaux concernant l'indemnisation

En juin 2017, le Conseil a publié le rapport *Une réflexion sur l'indemnisation*, qui faisait état des travaux réalisés par le Groupe de travail sur les assurances du Conseil et de la réflexion de ce dernier quant à l'indemnisation.

Cette réflexion a fait suite à une allocution du président de l'Office des professions qui affirmait en 2012 que des règles déficientes en matière d'indemnisation, ou des processus déficients dans l'application de ces règles pouvaient aboutir à leur inefficacité et à une perte de confiance du public. Dès lors, des échanges ont eu lieu entre l'Office et Conseil appuyé dans ses démarches par le Groupe de travail.

L'Office a identifié une problématique à cet égard, soit le fait que des personnes victimes de fraude, d'opérations malhonnêtes ou de détournement de fonds par un professionnel ne pouvaient être dédommagées ou indemnisées si ce professionnel n'agissait pas alors dans l'exercice de sa profession.

Après avoir balisé cette problématique, la notion de faute intentionnelle et ses enjeux afférents, le Groupe a documenté les outils existants permettant d'indemniser une victime et a également exploré l'enjeu sous l'angle de l'éthique. Il a notamment conclu que toute démarche visant à bonifier l'application des dispositions du *Code des professions* en matière de garantie contre la responsabilité professionnelle et d'indemnisation nécessitera préalablement des analyses de faisabilité, de risques, d'impacts et de coûts, de même que la consultation et l'implication des acteurs concernés.

Ce rapport a été transmis à la ministre Stéphanie Vallée, à l'automne 2017.

Contribution des membres des ordres professionnels à l'Office des professions

En juin 2017, le Conseil a reçu pour avis le projet de prévisions budgétaires de l'Office des professions du Québec pour l'exercice 2018-2019. Les membres du Conseil réunis en assemblée ont accepté le montant projeté de la contribution des membres des ordres professionnels au financement de l'Office qui s'établissait à 27 $ pour le prochain exercice.

Toutefois, dans une lettre adressée à la ministre Stéphanie Vallée en septembre 2017, le Conseil s'est dit inquiet face à l'augmentation de 13 % des dépenses de l'Office. Bien que ces sommes soient financées à même des surplus accumulés pour le présent exercice, le Conseil est préoccupé par une éventuelle augmentation de la cotisation des membres des ordres pour les exercices subséquents.

De plus, le Conseil a contesté le fait qu'aucune mesure budgétaire ne visait la réduction des délais de traitement des projets réglementaires à l'Office.

En outre, le Conseil a souligné que certaines mesures visant une amélioration d'efficacité devraient être mises en place tout comme des mesures de reddition de compte et de transparence devraient couvrir le traitement réglementaire.

Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels

À la suite de la publication du projet de *Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels* dans la Gazette officielle en mars 2017, le Conseil a fait part de ses commentaires à ce sujet à l'Office des professions.

D'abord, le Conseil a été étonné que le projet n'établisse plus de distinction entre le président et les autres membres des conseils de discipline ou de règles particulières pour ces derniers. Ainsi, le projet proposait d'assujettir aux mêmes règles des personnes n'ayant pas le même statut, soit, d'un côté un président œuvrant à titre exclusif et à temps plein à cette fonction, et de l'autre, des membres œuvrant à temps partiel et souvent de façon bénévole. Or, plusieurs ordres ont signalé les difficultés que cette absence de distinction pourrait engendrer, entre autres sur le plan du recrutement.

Par ailleurs, le Conseil s'est dit satisfait de l'adoption d'une des recommandations formulées en 2014 à l'Office visant le processus disciplinaire applicable aux membres autres que le président. En revanche, il s'est interrogé sur la composition du comité chargé d'examiner la recevabilité de la plainte et s'est dit préoccupé par le respect de l'équité procédurale.

Normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel

L'Office des professions a sollicité les commentaires du Conseil quant au projet de *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel.*

Dans l'ensemble, les membres du Conseil réunis en assemblée se sont dits favorables au projet de *Règlement qui reconnaît l'importance du lien de confiance du public et des membres des ordres professionnels dans l'administration des ordres.*

Toutefois, le CIQ s'est dit préoccupé par le fait que le projet offrait peu de souplesse au conseil d'administration des ordres dans l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie qui représente les valeurs de chacune des professions. De plus, le Conseil a estimé que le projet de Règlement devait permettre une plus grande latitude quant à la composition du comité d'éthique et a suggéré l'implication du président de l'ordre dans l'examen des dénonciations. Enfin, le Conseil a recommandé de protéger l'anonymat de la personne à l'origine de la dénonciation et de traiter de manière distincte les éléments d'éthique et de déontologie.

Guide d'application des dispositions du Code des professions sur la tenue des assemblées générales annuelles

En mars 2018, le Conseil a souhaité émettre des commentaires quant au projet de *Guide d'application des dispositions* du *Code des professions sur la tenue des assemblées générales annuelles.*

Après avoir adopté l'opinion juridique portant sur l'interprétation de l'article 104 du Code concernant la émunération des administrateurs élus émise par M[e] Frédéric Sylvestre, avocat mandaté par le Conseil pour le soutenir dans cet exercice, lecomité exécutif a salué l'esprit nuancé qui animait ce projet de guide.

D'abord, en retenant la possibilité de l'appliquer de façon personnalisée, le guide se révélait soucieux des particularités de chacun des ordres professionnels. En outre, le Conseil a souligné les efforts de l'Office pour répondre aux préoccupations soulevées quant à l'approbation de la rémunération des administrateurs élus par l'assemblée générale, entre autres.

Cependant, deux points préoccupaient le Conseil, à savoir l'interprétation du paragraphe a) de l'article 94 du *Code des professions* donnant un caractère obligatoire à l'adoption d'un règlement de rémunération des administrateurs élus et celle portant sur la relation contractuelle et l'indépendance de la personne occupant la présidence de l'ordre.

Projet de loi nº 150 – *Encadrement de la planification budgétaire des organismes autres que budgétaires*

En octobre 2017, le Conseil a commenté les modifications envisagées au *Code des professions* et à la *Loi sur l'administration financière* découlant du *projet de loi nº 150, Loi qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2016 et du 28 mars 2017.*

Ce dernier envisage d'abroger l'article 16.3 du *Code des professions* prévoyant que les prévisions budgétaires de l'Office des professions sont transmises au ministre responsable de l'application des lois professionnelles et soumises à l'approbation du gouvernement. Il propose également de modifier la *Loi sur l'administration financière* quant à l'encadrement de la planification et l'approbation des prévisions budgétaires des organismes autres que budgétaires par le Conseil du trésor, dont l'Office.

Dans une lettre au ministre des Finances, M. Carlos J. Leitão, le Conseil a fait valoir que le processus d'approbation des prévisions budgétaires envisagé, soit que le Conseil du trésor approuve les prévisions budgétaires plutôt que le Conseil des ministres, est moins transparent et moins accessible pour la population.

Par ailleurs, rappelant que les dépenses effectuées par l'Office sont à la charge des membres des ordres qui doivent payer une contribution fixée par le gouvernement, le Conseil questionne le fait que ce projet de loi semble s'éloigner du principe démocratique « pas de taxation sans représentation ». Ainsi, l'approbation des prévisions budgétaires par le gouvernement est essentielle.

Nominations à l'Office des professions du Québec

Le Conseil a lancé le processus d'appel de candidatures en vue de la nomination à la présidence et à la vice-présidence de l'Office en mai 2017.

Le comité de sélection du Conseil a analysé les candidatures reçues en vue de la nomination à la présidence ou à la vice-présidence de l'Office le 30 août 2017 et a fait part de ses recommandations à l'assemblée des membres le 22 septembre 2017.

En raison du nombre limité de candidatures, la période de mise en candidature a été prolongée jusqu'au 22 octobre 2017 et l'assemblée a exceptionnellement mandaté le comité exécutif du Conseil afin qu'il adopte les recommandations du comité de sélection. La liste finale a par la suite été acheminée au gouvernement.

Ce processus s'est soldé le 13 décembre 2017 par les nominations de M[me] Diane Legault et M. Claude Leblond, respectivement présidente et vice-président de l'Office des professions.

Projet de loi nº 107 - *Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs*

En décembre 2017, le Conseil s'est dit globalement favorable aux modifications apportées par le projet de loi nº 107 faisant suite aux constats de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau).

Réagissant auprès de la ministre Stéphanie Vallée et de la Commission des institutions, le Conseil s'est cependant dit soucieux du manque de balises accompagnant les pouvoirs accrus du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), pourtant prescrit par la recommandation 9 du rapport de la Commission Charbonneau.

M^me^ Diane Legault, nouvelle présidente de l'Office des professions, à l'Assemblée des membres du 23 mars 2018.

Comme le rôle du syndic des ordres est fondamental dans le système professionnel et pour maintenir la confiance que lui accorde le public, le Conseil a souhaité qu'un mécanisme leur permette d'être consultés par le DPCP en amont d'une éventuelle immunité accordée à un témoin dans le cadre de la collaboration à une enquête. Le Conseil a jugé problématique la capacité du DPCP de mettre fin, de façon unilatérale, à l'instruction d'une plainte portée devant le conseil de discipline d'un ordre à l'égard de ce témoin.

Le Conseil a suggéré aussi que les pouvoirs du DPCP ne régissent pas certaines fautes professionnelles, notamment celles en lien avec les inconduites sexuelles et la qualité des actes professionnels, le DPCP ne possédant pas l'expertise du syndic pour évaluer cette dernière.

S'affirmant sensible aux difficultés encourues par les plaignants, qu'ils soient victimes, lanceurs d'alertes ou témoins de fautes professionnelles, le Conseil a cherché à préserver l'efficacité du système par respect envers eux. Par conséquent, il a demandé aux parlementaires de respecter l'esprit et l'ensemble des balises de la recommandation 9 de la Commission Charbonneau.

Projet de loi n° 141 – *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières*

En janvier 2018, le Conseil a commenté le projet de loi n° 141 visant notamment à modifier le *Code des professions* et la *Loi sur les assureurs.*

Le Conseil a souhaité attirer l'attention du ministre des Finances, M. Carlos J. Leitão, et de la Commission des institutions sur le fait que les professionnels membres de sept ordres pourraient être atteints dans leur pratique par ce projet de loi, sans compter les ordres eux-mêmes en tant que gestionnaires d'un fonds d'assurance indemnisation.

Le Conseil a souligné que les ordres concernés par les modifications législatives envisagées par le projet de loi n° 141 ont émis des préoccupations et fait des propositions d'amendement d'intérêt. Par conséquent, le Conseil a souhaité supporter ceux-ci dans leurs représentations et a invité la Commission des finances publiques à faire une écoute diligente des propos des ordres dans le cadre des travaux sur ce projet de loi.

Comités et groupes de travail

Comité de planification

Le comité de planification s'est réuni à une reprise.

Le comité de planification est présidé par la vice-présidente du CIQ, madame Danielle Boué, technologue en imagerie médicale.

Membres :

- Manon Durivage, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Martine Lacharité, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
- Lise Tremblay, Barreau du Québec

Le comité de planification s'est réuni conjointement avec les membres du comité exécutif afin d'établir le plan d'action annuel du Conseil. Lors de cette réunion, les orientations stratégiques adoptées antérieurement ont été analysées afin de déterminer les actions annuelles permettant d'y contribuer.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité s'est réuni à neuf reprises.

Le comité de gouvernance et d'éthique est présidé par le secrétaire du CIQ, monsieur Denis Leclerc, psychoéducateur.

Membres :

- Stéphane Beaulieu, Ordre des psychologues du Québec
- Nicolas Le Grand Alary, Barreau du Québec
- Manon Poirier, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
- Marie-Ève St-Laurent, Ordre des sages-femmes du Québec
- Jean-Bernard Trudeau, Collège des médecins du Québec
- Jocelyn Vachon, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

Le comité de gouvernance et d'éthique a travaillé ardemment à la rédaction du *Règlement sur les modalités d'élection, les critères d'éligibilité et les fonctions incompatibles à la présidence du CIQ*, rendue obligatoire à la suite de l'adoption de la Loi 11 en juin 2017. Une élection à la présidence du CIQ devant avoir lieu en mai 2018, il devenait donc essentiel d'adopter ce règlement dans l'année en cours. En parallèle, le comité de gouvernance et d'éthique a élaboré une *Politique sur le rôle et les responsabilités du président du Conseil.* Finalement, il a également amorcé des travaux quant à la rémunération de cette fonction.

Comités et groupes de travail

Comité d'audit

Le comité s'est réuni à deux reprises.

Membres :

- Alain Cromp, Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec
- Geneviève Mottard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Jean-François Lasnier, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (jusqu'en décembre 2017)
- Réal Paquette, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (jusqu'en décembre 2017)

Le comité d'audit a complété son mandat quant à l'accompagnement de l'auditeur indépendant dans la vérification des états financiers du Conseil. Il a a également recommandé le choix de l'auditeur à l'Assemblée générale annuelle.

Comité consultatif des finances

Le comité s'est réuni à une reprise.

Le comité consultatif des finances est présidé par le trésorier du CIQ, monsieur Alain Bernier, technologue professionnel.

Membres :

- Mélanie Charbonneau, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Cyrille Cormier, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Josée De La Durantaye, Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec
- Danielle Thibaudeau, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Le comité consultatif des finances a étudié le projet de budget déposé par la direction générale du Conseil. Il a analysé les changements proposé aux différents postes budgétaires, évalué la formule de contribution des ordres professionnels et supporté la recommandation visant l'embauche d'une nouvelle ressource. Finalement, il a également discuté de l'augmentation potentielle de la cotisation des ordres professionnels sans toutefois retenir ce scénario pour l'exercice 2018-2019.

Comité des enjeux collectifs

Le comité s'est réuni à quatre reprises.

Le comité des enjeux collectifs est présidé par la présidente du CIQ, madame Gyslaine Desrosiers, infirmière.

Membres :

- Kathy Baig, Ordre des ingénieurs du Québec
- Alain Bibeau, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Diane Duval, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
- Paul-André Gallant, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- Manon Lambert, Ordre des pharmaciens du Québec
- Doris Levasseur Bourbeau, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- Manon Poirier, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
- Lucie Tremblay, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Guy Collin, Ordre des chimistes du Québec (jusqu'en novembre 2017)
- Gérard Guay, Chambre des notaires du Québec (jusqu'en novembre 2017)
- François Laliberté, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (jusqu'en novembre 2017)
- Réal Paquette, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (jusqu'en novembre 2017)

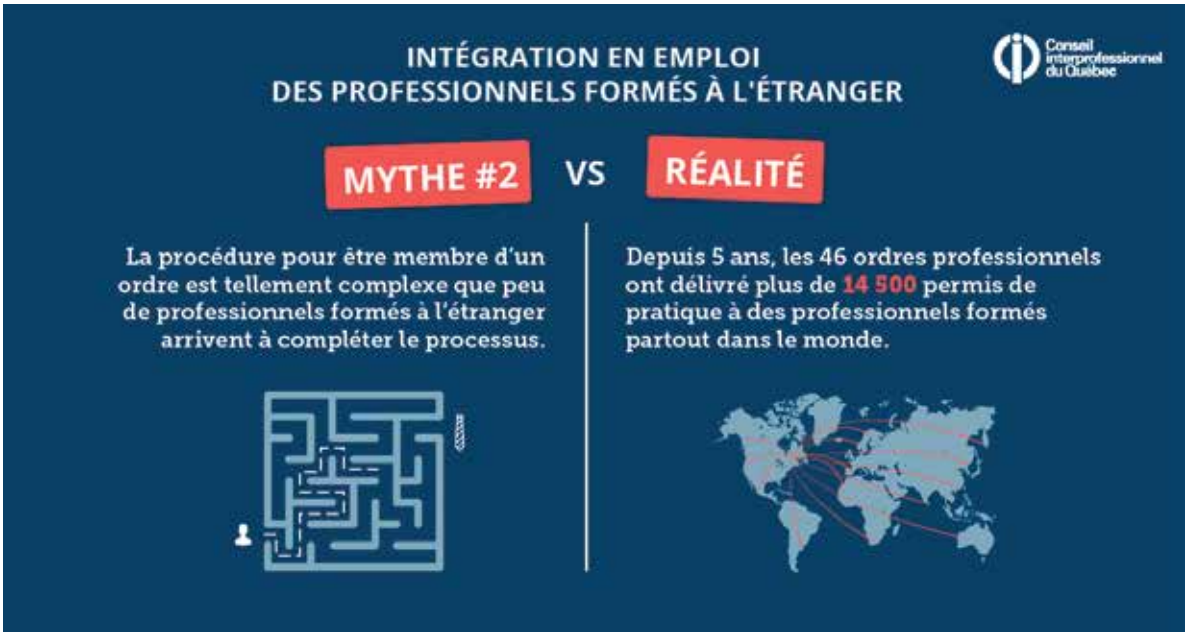

Campagne sur les réseaux sociaux portant sur la question de l'intégration des professionnels formés à l'étranger.

Le comité des enjeux collectifs a poursuivi son travail sur l'important dossier des professionnels formés à l'étranger. Tout d'abord, il a procédé à l'analyse d'un document omnibus portant sur l'intégration professionnelle des immigrants. À la suite de cette analyse et de la Grande rencontre du 12 octobre 2017 organisée par le gouvernement du Québec, un document faisant état des grandes recommandations a été déposé et les pistes de travail proposées ont été adoptées par l'Assemblée. Les quatre actions prioritaires suivantes seront donc mises de l'avant dans la prochaine année :

1. Développer une base de données statistiques utiles pour des fins de communication publique, des fins de positionnement ou des fins politiques;

2. Instaurer des ateliers du CIQ visant le partage d'informations sur les meilleures pratiques et innovations des ordres professionnels dans le domaine de la reconnaissance d'équivalence du diplôme et de la formation;

3. Créer un groupe de travail des dix ordres professionnels les plus touchés par la question de l'intégration professionnelle des immigrants;

4. Suivre avec une attention particulière les activités du Commissaire à l'admission afin d'en évaluer la portée sur le système professionnel.

Groupe de travail : Demandes de reconnaissance

Le groupe de travail s'est réuni à une reprise.

Membres :

- Kalina Bacher-René, Ordre des ingénieurs du Québec
- Stéphane Beaulieu, Ordre des psychologues du Québec
- Geneviève Cabana, Barreau du Québec
- Alain Collette, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- Alain Cromp, Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec
- Marie-Christine Gagné, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Carole Grant, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
- Manon Lambert, Ordre des pharmaciens du Québec
- Anick Minville, Ordre des pharmaciens du Québec
- Caroline Poisson, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Yolaine Rioux, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Yves Robert, Collège des médecins du Québec
- Marc Beaudoin, Conseil interprofessionnel du Québec
- Pierre-Éric Langlois, Consultant

Faisant suite à l'adoption d'une résolution en ce sens par l'Assemblée des membres tenue en décembre 2017, un groupe de travail regroupant les 10 ordres recevant le plus de demandes de reconnaissance d'équivalence des professionnels formés à l'étranger a été créé. Celui-ci a analysé les statistiques pertinentes qui ont mené à l'élaboration d'une enquête portant sur les difficultés rencontrées par les candidats et les ordres. Celle-ci permettra d'identifier les meilleures pratiques d'admission et d'intégration ainsi que de quantifier les besoins liés à la formation d'appoint et aux stages afin de bien cerner les enjeux relatifs à leur accessibilité.

Groupe de travail sur le vote électronique

Le groupe de travail s'est réuni à une reprise.

Membres :

- Francine Beaudoin, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- Christiane Brizard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Bruno Dupuis, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
- Dimitri Hudon-Kampouris, Ordre des dentistes du Québec
- Guillaume LaBarre, Ordre des agronomes du Québec
- Marie-Claude Simard, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Marc Beaudoin, Conseil interprofessionnel du Québec

Faisant suite à l'ajout de quelques membres, le groupe de travail a finalisé l'étude du document d'appel d'offres, permettant ainsi d'amorcer la démarche auprès de trois fournisseurs qui avaient été présélectionnés antérieurement.

Groupe de travail *ad hoc* sur les lignes directrices en communication pour les élections au sein des ordres professionnels

Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises.

Membres :

- Linda Bélanger, Collège des médecins du Québec
- Sylvie Champagne, Barreau du Québec
- Véronique Guertin, Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec
- Nicolas Handfield, Chambre des notaires du Québec
- Doris Levasseur Bourbeau, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- Carole Mercier, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Colette Ouellet, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Suzie Prince, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- François-Xavier Robert, Ordre des ingénieurs du Québec
- Marie-Claude Simard, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Marc Beaudoin, Conseil interprofessionnel du Québec

Les travaux du groupe de travail ont permis de produire des orientations communes pour les ordres professionnels participants à celui-ci. Faisant suite à trois rencontres productives, le document a été transmis à l'Office des professions et une rencontre entre le groupe de travail et l'Office a permis de bien traduire les intentions qui étaient formulées dans ce document.

Groupe de travail sur les assurances

Le groupe de travail s'est réuni à une reprise.

Membres :

- Linda Bélanger, Collège des médecins du Québec
- Christiane Brizard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Annie Chapados, Ordre professionnel des diététistes du Québec
- Sonia Godin, Chambre des notaires du Québec
- Marco Laverdière, Ordre des optométristes du Québec
- Patrick Marcoux, Ordre des ingénieurs du Québec
- Elie Sawaya, Ordre des ingénieurs du Québec
- Lise Tremblay, Barreau du Québec
- Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- Marie-Laurence Lenfant, Conseil interprofessionnel du Québec
- Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec

Dans le cadre de leurs travaux, les membres du groupe de travail ont notamment transmis à la ministre de la Justice et ministre responsable des lois professionnelles un rapport faisant état d'une importante réflexion quant à l'indemnisation. Le groupe s'est donné comme mandat de travailler sur la problématique identifiée par l'Office des professions, soit « la situation des personnes qui ont fait affaire avec un professionnel et qui ont été victimes de fraude, de manœuvres dolosives (opérations malhonnêtes) ou de détournements de fonds, mais qui ne peuvent pas être dédommagées ou indemnisées en raison du fait que ce professionnel n'agissait pas dans l'exercice de sa profession ».

Groupe de travail des syndics – Activité sur l'inconduite sexuelle

Le groupe de travail s'est réuni à une reprise.

Membres :

- François Brady, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
- Toni Brien, Ordre professionnel des criminologues du Québec
- Bernard Cadieux, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- Suzanne Castonguay, Ordre des psychologues du Québec
- Steven Lapointe, Collège des médecins du Québec
- Francine Michaud, Ordre professionnel des sexologues du Québec
- Gilbert Rousseau, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
- Ann-Sophie Verrier, Conseil interprofessionnel du Québec

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 11 en juin 2017, plusieurs formations sont devenues obligatoires. Entre autres, les syndics doivent dorénavant suivre des formations qui portent sur les actes dérogatoires visés à l'article 59.1 du *Code des professions* et sur ceux de même nature prévus au code de déontologie des membres de l'ordre professionnel. Dans ce cadre, le Conseil a formé un groupe de travail composé de syndics d'ordre professionnel afin de développer et organiser une activité qui s'adresse principalement aux syndics et qui traite de l'inconduite sexuelle.

Colloque des dirigeants des ordres professionnels

Comité organisateur

Membres :

- Laurette Laurin, Barreau du Québec (jusqu'en août 2017)
- Marie Lefebvre, Chambre des notaires du Québec
- Diane Estivo, Conseil interprofessionnel du Québec
- Yanneck Ostaficzuk, Barreau du Québec (à compter d'août 2017)
- Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec (jusqu'en mai 2017)

Les rencontres du comité organisateur ont notamment porté sur le développement de la programmation du colloque, la recherche de commanditaires et la planification de la soirée-gala. Les membres ont assuré le suivi des inscriptions tout en veillant au respect des prévisions budgétaires.

Comité thématique

Membres :

- Manon Bonnier, Ordre des pharmaciens du Québec
- Danica Brousseau, Ordre des chiropraticiens du Québec
- Jacques Gauthier, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Nicolas Handfield, Chambre des notaires du Québec
- Elena Konson, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- Uriel Pierre, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- Sarah Thibodeau, Ordre professionnel des diététistes du Québec
- Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- Renée Verville, consultante et travailleuse autonome
- Laurette Laurin, Barreau du Québec (jusqu'en août 2017)

Les membres du comité thématique ont déterminé le thème central du colloque. Ils ont recruté les formateurs, déterminé les titres et les objectifs de chacun des ateliers et approuvé le contenu de ceux-ci.

Comité aviseur du Conseil sur les assemblées générales annuelles

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises.

Membres :

- Jean-Pierre Dumont, Ordre des architectes du Québec
- Céline Giroux, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- Manon Poirier, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
- Karina Verdon, Ordre des urbanistes du Québec
- Marie-Laurence Lenfant, Conseil interprofessionnel du Québec

Le comité aviseur a permis à la permanence du Conseil de bien comprendre la réalité des ordres entourant la tenue des assemblées générales annuelles. Ainsi, les discussions ont permis d'enrichir les interventions produites par le Conseil lors d'un groupe de travail portant sur les AGA mené par l'Office des professions du Québec.

Forums

Forum des présidents

Le forum s'est réuni à trois reprises.

Lors de la première rencontre, les membres ont convenu que le mandat du forum était de soulever les préoccupations et les sujets d'intérêts des ordres professionnels. À cet égard les principaux enjeux soulevés par les présidents touchaient les nouvelles formations obligatoires suite à la sanction de la Loi 11, les nouvelles obligations concernant la tenue des assemblées générales annuelles des ordres professionnels et les délais de traitement réglementaire de l'Office des professions.

La deuxième rencontre a eu lieu après la Grande rencontre convoquée par le gouvernement du Québec du 12 octobre 2017 et portant sur l'intégration professionnelle des immigrants. Ce sujet a donc été priorisé lors de ce forum, notamment afin de prendre en compte les discussions tenues lors de cette rencontre et de faire un état de situation des travaux du comité des enjeux collectifs portant sur cette question. Par la suite, le cadre de référence de la gouvernance des ordres des ordres a été abordé, en prévision du mandat donné par l'Office des professions à des consultants externes en vue de former des groupes de discussion sur cette question et d'élaborer des lignes directrices. Le mandat et la composition du comité de travail sur la tenue des assemblées générales annuelles de l'Office des professions et les délais législatifs et réglementaires complétaient l'ordre du jour.

Au cours de la troisième rencontre, les membres ont échangé sur les enjeux touchant la tenue des assemblées générales annuelles, notamment sur l'approbation par celles-ci de la rémunération des administrateurs élus. Les échanges entamés précédemment concernant les lignes directrices de la gouvernance des ordres professionnels se sont poursuivis. Ils ont également discuté de l'intégration des personnes immigrantes et des travaux du Pôle de coordination pour l'accès à la formation. Finalement, une présentation portant sur l'équité dans l'accès à la justice et le rôle du professionnel-relayeur a permis de sensibiliser les présidents sur certains travaux menés actuellement sur cette question.

Forum des directions générales

Le forum s'est réuni à deux reprises.

Lors de ces rencontres, les membres du forum ont échangé sur la possibilité de mettre en place un système de vote électronique pour les élections au sein des ordres professionnels. Des membres d'ordres ont manifesté leur intérêt afin de s'ajouter au groupe de travail existant, qui avait été laissé en suspens dans le contexte de transition de la direction générale du Conseil. C'est donc dans un deuxième élan que le groupe de travail sur le vote électronique a finalisé le document d'appel d'offres et a sollicité 3 fournisseurs qui avaient été présélectionnés antérieurement. Toujours à l'affût d'améliorer leurs pratiques de gestion internes, les directeurs généraux ont discutés de la possibilité de se doter d'une méthode de certification de la reconnaissance de qualité de la gestion d'un ordre professionnel. Par contre, comme aucun organisme d'agrément externe ne répondait au besoin, le projet a été mis sur la glace indéfiniment lors de la rencontre de janvier.

Voyant le succès des initiatives antérieures en matière de services partagés (regroupement des assurances collectives, regroupement des régimes de retraite et regroupement pour les frais de carte de crédit), une consultation des ordres professionnels a débuté afin de prioriser différents outils de mutualisation des services afin de permettre des économies d'échelle. Le travail a été intégré au plan d'action annuel du Conseil alors que d'autres discussions sur ce sujet auront lieu lors de la prochaine année.

Par ailleurs, les directeurs généraux ont discuté de leurs besoins concernant les quatre formations rendues obligatoires à la suite de l'adoption de la Loi 11. À cette fin, le Conseil a réitéré son engagement à l'effet d'offrir ces quatre formations pour l'automne 2018. Afin d'assurer une sélection adéquate des experts de contenus / formateurs et également de permettre un suivi en continu de ce projet d'importance, un comité de travail a été créé. Ce comité sera composé de directeurs généraux et de responsables de la formation. Finalement, tel que mentionné précédemment, une ressource contractuelle dédiée à la formation sera embauchée dès le printemps 2018 par le Conseil.

Finalement, les directeurs généraux ont échangé afin de mettre en commun leurs efforts visant la mise en application des modifications législatives prévues à la Loi 11. Un comité de travail a été formé et une première rencontre est prévue dès le début du prochain exercice financier. L'objectif recherché sera de partager les pratiques en cours et, le cas échéant, de développer de nouveaux outils de gestion afin de répondre aux obligations des ordres professionnels.

Forum des syndics

Le forum s'est réuni à trois reprises.

Le forum a offert à ses membres à deux reprises la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 1: Éléments de base ainsi qu'à une reprise la Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 2 : Entrevues et analyse de cas.*

Le forum a également tenu deux rencontres d'échange. Lors de celles-ci, les membres ont discuté de différents sujets d'intérêt, notamment les projets de loi nº 98, *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* et nº 107, *Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs.*

D'ailleurs, le forum a invité les représentants de l'Office des professions à venir répondre aux questions des syndics quant à la mise en œuvre de la Loi 11. Les membres ont ainsi eu la chance de discuter des sujets tels que la suspension et la limitation provisoire, l'immunité, la protection contre les représailles, l'échange d'information, les sanctions disciplinaires et l'inconduite sexuelle.

La *Journée des syndics*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 21 juin 2017. Les sujets abordés lors de cet évènement ont été nombreux : les délais judiciaires, les actes commis en marge de l'exercice de la profession et les médias sociaux. Les participants ont également eu l'opportunité de discuter de la justice sans papier et ont fait une brève revue de la récente jurisprudence.

Forum des secrétaires de conseil de discipline

Le forum s'est réuni à une reprise.

Le forum a tenu sa *Réunion annuelle des secrétaires de conseil de discipline* le 31 mai 2017. Au cours de cette rencontre, les membres ont eu l'occasion d'échanger avec Mᵉ Marie-Josée Corriveau, présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels.

Forum de l'inspection professionnelle

Le forum s'est réuni à trois reprises.

Le forum a offert à ses membres à deux reprises la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 1: Éléments de base, ainsi qu'à une reprise la Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 2: Entrevues et analyse de cas.*

Le forum a également tenu trois rencontres d'échange. Ces rencontres ont permis un partage de connaissance, de bonnes pratiques et d'informations sur des sujets tels que l'implantation de processus d'inspection, l'élaboration de modèles d'évaluation sur la compétence professionnelle et le développement de politiques de l'inspection et de processus d'évaluation.

Les membres ont également eu l'opportunité d'assister à une présentation concernant l'auto-évaluation des professionnels. Dans le cadre de celle-ci, les participants ont survolé différents thèmes tels que les avantages de ce type d'évaluation, les facteurs d'influence, les enjeux, et les conditions gagnantes à son implantation.

Forum des conseillers juridiques

Le forum a offert à ses membres deux rencontres d'échanges.

L'étude détaillée du projet de loi n° 98 et l'entrée en vigueur de la Loi 11 ont été au centre des sujets d'intérêt pour les membres du forum des conseillers juridiques. Certains membres du Forum et la permanence du Conseil ont d'ailleurs développé un tableau indicatif des actions à entreprendre en vue de la mise en œuvre des nouvelles obligations découlant de la Loi 11.

Les membres ont également eu la chance de discuter des enjeux concernant les projets de loi n° 107 et n° 141 ainsi que le projet de *Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels et le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs des ordres.*

Une fois de plus, les membres du forum ont profité de ces rencontres pour faire une brève revue de la récente jurisprudence. Le forum a également discuté de l'exercice illégal, l'usurpation de titres et de l'« ubérisation des professions ».

Prix du CIQ Claude Leblond

M. Claude Leblond (centre), accompagné de M^me^ Gyslaine Desrosiers (droite), présidente du Conseil interprofessionnel du Québec, ainsi que de M^me^ Monique Simard (gauche), vice-présidente, développement des affaires chez La Personnelle.

Le Prix du CIQ souligne l'excellence de la carrière d'un professionnel qui se distingue par ses réalisations qui ont eu un impact sur le développement de son ordre d'appartenance, sa contribution signficative au développement de la profession, son engagement social et son rayonnement hors Québec.

Pour l'année 2017, le récipiendaire du Prix du CIQ est monsieur Claude Leblond, travailleur social.

Détenteur d'un baccalauréat en service social de l'Université Laval obtenu en 1978, il complète une maitrise en service social au sein de la même université en 1996.

Dès le début de sa carrière, M. Leblond s'est investi professionnellement et personnellement dans la protection des personnes les plus vulnérables de notre société. Il devient rapidement responsable d'un programme pour adulte et conjoints violents. Depuis, il n'a cessé de s'investir dans des causes de même nature.

Il est un des membres fondateurs du *Regroupement contre les abus envers les ainés*, organisme qu'il a présidé par la suite. Son action sociale s'est poursuivie alors qu'il a occupé les fonctions de président de la *Fondation Émergence*, organisation de défenses des personnes LGBT, et de vice-président de la *Fondation Vivre ensemble* qui vise à combattre l'isolement des personnes en perte d'autonomie.

Sans renier ses racines au sein du milieu communautaire, Claude Leblond a prolongé son engagement en s'impliquant au sein de son ordre professionnel dès le début des années 90.

Après deux ans à graviter dans l'environnement de l'Ordre des travailleurs sociaux du Québec, qui deviendra l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ), il accède à son conseil d'administration en 1994.

Notre lauréat gravit progressivement les échelons puisqu'il est élu à la présence de l'Ordre en 2000 après trois années à la trésorerie et une à la vice-présidence. Il présidera les destinées de l'OTSTCFQ sans interruption jusqu'en juin 2016.

C'est lors de ce mandat qu'il s'engage activement au sein du Conseil interprofessionnel. Élu membre du comité exécutif en 2004, il en devient le secrétaire en 2005 jusqu'à son départ en 2016. À ce titre, il présidera le comité de législation ainsi que le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil.

M. Leblond a joué un rôle important dans le cheminement et l'aboutissement d'un grand nombre de dossiers majeurs pour le système professionnel et la société québécoise. Que ce soit dans les travaux entourant l'adoption du projet de loi 21 sur les professions en santé mentale et en relations humaines ou encore dans le délicat dossier de l'aide médicale à mourir, il n'a jamais hésité à mettre ses compétences au service du bien commun.

Nourri par une passion pour la justice sociale et la protection des personnes les plus vulnérables, il a saisi toutes les tribunes lui permettant de partager le point de vue de son ordre avec toute la franchise et la rectitude qui lui sont reconnues.

Tout au long de sa carrière, ses prises de parole ont été motivées par l'aspiration à un meilleur vivre ensemble et la volonté tenace d'améliorer la qualité de vie des citoyens. À tout moment, il s'est fait un ardent défenseur de la mission de protection du public des ordres professionnels.

C'est donc pour l'ensemble de sa carrière et le rayonnement de celle-ci sur le système professionnel québécois que M. Claude Leblond devient le 28e membre du prestigieux groupe des récipiendaires du *Prix du CIQ*. Cette reconnaissance a été remise pour la première fois en 1990 à l'honorable Jules Deschênes, fondateur et premier président du Conseil interprofessionnel du Québec.

Le jury 2017 était composé de :

Mme Rose-Marie Charest, psychologue, présidente du jury
M. Denis Beauchamp, directeur général, Ordre des technologues professionnels du Québec
M. Louis Beaulieu, orthophoniste
Mme Manon Poirier, directrice générale, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
M. Pierre Tessier, arpenteur-géomètre

L'ŒUVRE
Le *Prix du CIQ* est symbolisé par une médaille en argent massif. La production de l'œuvre bénéficie d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle, assurances générales*, une entité du Mouvement Desjardins.

Mérite du CIQ

Les *Mérite du CIQ* sont décernés à des professionnels émérites sur recommandation de leur ordre professionnel respectif.

Les récipiendaires d'un *Mérite du CIQ* en 2017-2018 sont :

- Geneviève Arbour, diététiste
- Paul Arsenault, urbaniste
- Louis Beaulieu, orthophoniste
- Joël Bergeron, médecin vétérinaire
- Larry Bernier, agronome
- Chantal Besner, physiothérapeute
- Nancy Bouchard, technologue en électrophysiologie médicale
- André Bourassa, architecte
- Lise-Anne Chassé, optométriste
- Gérard D'Aoust, évaluateur agréé
- Marguerite Dupré, médecin
- Liette Goyer, conseillère d'orientation
- François P. Granger, chimiste et ingénieur
- Bruno Houde, technologiste médical
- Claire Jutras, psychoéducatrice
- Linda Morneault, infirmière
- Paul O'Borne, technologue professionnel
- Murielle Pépin, travailleuse sociale
- Marie Pineau (à titre posthume), pharmacienne
- Gilles Poulin, acupuncteur
- Denis Robert, dentiste
- Francis Roy, arpenteur-géomètre
- Stamatina Toula Trihas, inhalothérapeute

L'ŒUVRE
L'œuvre qui symbolise le *Mérite du CIQ* est une médaille en bronze.

La production des œuvres et leur remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle*, assurances générales, une entité du Mouvement Desjardins.

Personnel du CIQ

De gauche à droite : Ann-Sophie Verrier, Marc Beaudoin, Colette Cléroux, David Juneau, Diane Estivo

Marc Beaudoin, MBA, Adm.A., CRHA (depuis le 21 août 2017)
Directeur général

Jean-François Thuot, Ph.D., Adm.A., ASC (jusqu'au 23 juin 2017)
Directeur général

Julie de Gongre, avocate (en congé parental depuis le 2 décembre 2017)
Directrice des affaires juridiques
Coordonnatrice générale des activités du Conseil par intérim (du 12 juin 2017 au 8 septembre 2017)

Ann-Sophie Verrier, avocate (retour de congé parental le 10 octobre 2017)
Directrice des affaires juridiques par intérim (depuis le 26 février 2018)
Chargée d'affaires juridiques (jusqu'au 26 février 2018)

Marie-Laurence Lenfant, avocate (remplacement de congé parental jusqu'au 16 février 2018)
Chargée d'affaires juridiques

David Juneau (depuis le 6 novembre 2017)
Conseiller principal en communications et affaires publiques

Laurie Mercier (jusqu'au 11 septembre 2017)
Agente de communication Web et médias sociaux

Colette Cléroux
Adjointe de direction

Diane Estivo
Adjointe administrative/coordonnatrice des événements

RAPPORT de l'auditeur indépendant au 31 mars 2018

Aux membres du
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC qui comprennent le bilan au 31 mars 2018, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées

aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Roland Naccache et Associés
Par Roland Naccache, CPA auditeur, CA

Roland Naccache, CPA auditeur, CA
Montréal (Québec)
Le 14 mars 2018

BILAN
AU 31 MARS 2018

	2018	2017
	$	$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	698 579	522 925
Comptes clients et autres créances - note 3	10 368	24 400
Frais payés d'avance	16 907	68 931
	725 854	616 256
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - note 4	25 179	26918
	751 033	**643 174**
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs - note 5	131 867	150 143
Revenus perçus d'avance - note 6	24 114	55 944
	155 981	206 087
ACTIF NET		
AFFECTÉ - Financement de projets spéciaux	57 562	56 474
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	25 179	26 918
NON AFFECTÉ	512 311	353 695
	595 052	437 087
	751 033	**643 174**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

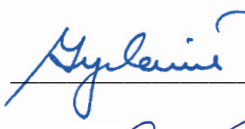

_____ ,administrateur

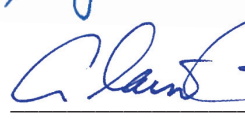

_____ ,administrateur

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	Financement de projets spéciaux	Investi en immobilisation	Non affecté	**2018**	**2017**
	$	$	$	$	$
SOLDE AU DÉBUT	**56 474**	**26 918**	**353 695**	**437 087**	**403 146**
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(39 049)	(9 574)	206 588	157 965	33 941
Investissement en immobilisations	-	7 835	(7 835)	-	-
Affectation interne - note 7	40 137	-	(40 137)	-	-
SOLDE À LA FIN	**57 562**	**25 179**	**512 311**	**595 052**	**437 087**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018	2017
	$	$
PRODUITS		
Contributions des ordres - Annexe A	1 049 230	955 124
Contributions spéciales des ordres - Annexe A	-	150 002
Inscriptions, formations et activités - Annexe B	115 335	167 817
Prix et Mérite du CIQ - Annexe C	30 890	56 421
Colloque des dirigeants des ordres	328 748	-
Commandite regroupement assurances collectives	40 137	34 525
Intérêts	8 783	7 201
TOTAL DES PRODUITS	1 573 123	1 371 090

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018	2017
	$	$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	544 418	560 029
Ressources externes	7 204	20 643
Inscriptions, formations et activités - Annexe B	99 399	133 453
Prix et Mérite du CIQ - Annexe C	30 890	56 421
Activités particulières et plan stratégique - Annexe D	93 586	206 787
Colloque des dirigeants des ordres	272 634	-
Formation du personnel	9 253	7 813
Allocations - Président	37 000	26 209
Allocations - Comité exécutif	28 416	28 860
Frais de représentation	10 065	10 815
Frais de déplacement	7 311	10 878
Réunions	53 987	44 925
Loyer, électricité, taxes	93 940	94 917
Assurances	5 148	5 464
Technologie de l'information	31 232	36 867
Papeterie, imprimerie, timbres	8 417	11 001
Fournitures et frais de bureau	8 131	9 623
Honoraires	31 752	10 239
Publications et promotion	32 801	53 143
Perte sur disposition d'immobilisation	-	1 332
Amortissement des immobilisations corporelles	9 574	7 730
TOTAL DES CHARGES	1 415 158	1 337 149
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**157 965**	**33 941**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018	2017
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	157 965	33 941
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Perte sur disposition d'immobilisation	-	1 332
Amortissement des immobilisations corporelles	9 574	7 730
	167 539	43 003
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	14 032	37 690
Frais payés d'avance	52 024	(34 393)
Créditeurs	(18 276)	(4 766)
Revenus perçus d'avance	(31 830)	6 733
	15 950	5 264
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	183 489	48 267
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 835)	(10 717)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	-	2 568
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 835)	(8 149)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	175 654	40 118
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	522 925	482 807
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	698 579	522 925
Représentée par :		
Encaisse	698 579	522 925

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2018

1 FORME JURIDIQUE ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Conseil interprofessionnel du Québec est une personne morale sans but lucratif constituée par le *Code des professions* (L.R.Q., chapitre C-26).

Le Conseil est la voie collective des 46 ordres professionnels du Québec et il agit à titre d'organisme-conseil auprès du gouvernement du Québec, tel que décrit par le *Code des professions*. Il favorise la concertation et les services entre les ordres. Il promeut l'excellence des services professionnels et la protection du public.

2 MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes ;

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions sont comptabilisés sur les périodes couvertes par le service.

Les revenus d'inscription, formation et d'activités, la commandite et le colloque des dirigeants des ordres sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et l'encaisse placement affaire qui est encaissable en tout temps.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2018

2 MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous.

	Taux
Mobilier et équipement	20%
Équipement informatique	30%

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque les circonstances indiquent qu'ils ne contribuent plus à la capacité de l'organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés aux actifs à long terme est inférieure à leur valeur comptable nette. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur ou sur son coût de remplacement. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'encaisse placement affaire et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des revenus perçus d'avance.

3 COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	**2018**	**2017**
	$	$
Comptes clients à recevoir	460	2 903
Taxes à la consommation à recevoir	9 908	21 497
	10 368	24 400

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2018

4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018			2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et équipement	93 188	86 371	6 817	8 521
Équipement informatique*	34 984	16 622	18 362	18 397
	128 172	102 993	25 179	26 918

* Au 31 mars 2018, certains équipements informatiques sont sortis du patrimoine puisqu'ils ne contribuent plus à la capacité de l'organisme de fournir des biens et des services. Aucune charge n'a été inscrite à l'état des résultats, car ces équipements n'avaient aucune valeur résiduelle.

5 CRÉDITEURS

	2018	2017
	$	$
Fournisseurs et frais courus	74 164	73 164
Salaires et vacances à payer	32 603	40 002
Sommes à remettre à l'État	15 493	26 920
Cotisations - Fonds de pension à payer	9 607	10 057
	131 867	150 143

6 REVENUS PERÇUS D'AVANCE

Les revenus perçus d'avance sont composés de commandites et d'inscriptions reçues pour des activités qui seront réalisées au courant du prochain exercice.

	2018	2017
	$	$
Inscriptions perçues d'avance	21 155	34 696
Commandites perçues d'avance	2 959	21 248
	24 114	55 944

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2018

7 AFFECTATION INTERNE

Le 5 décembre 2014, l'assemblée des membres a résolu de créer une affectation interne dont l'objet est d'accumuler des sommes permettant d'effectuer les dépenses futures prévues par l'organisme pour le financement de projets spéciaux. Cette affectation interne sera augmentée annuellement, à moins d'avis contraire, par le produit de la Commandite regroupement assurances collectives.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la commandite du regroupement d'assurances collectives de 40 137 $ a été ajoutée au montant dédié au financement de projets spéciaux.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable de l'assemblée des membres.

8 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail à long terme échéant en février 2020 à verser un loyer global résiduel de 165 889 $ incluant les frais d'opération et de taxes, pour ses espaces à bureaux.

De plus, l'organisme s'est engagé en vertu d'un bail à long terme échéant en mai 2021 à verser un loyer global résiduel de 16 971 $ pour un photocopieur.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants

	Locaux	Équipement	Total
	$	$	$
2019	86 551	5 504	92 055
2020	79 338	5 504	84 842
2021	-	5 504	5 504
2022	-	459	459
	165 889	16 971	182 860

ANNEXES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

ANNEXE A - CONTRIBUTIONS DES ORDRES

	2018	2018	2017	2017
	$	$	$	$
LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC regroupe 46 ordres professionnels				
	Contribution spéciale	Contribution de base	Contribution spéciale	Contribution de base
Acupuncteurs	-	8 424	1 186	7 553
Administrateurs agréés	-	10 810	1 571	10 000
Agronomes	-	19 983	2 901	18 470
Architectes	-	21 614	3 086	19 652
Arpenteurs-géomètres	-	9 369	1 340	8 533
Audioprothésistes	-	5 063	711	4 524
Avocats	-	50 547	7 241	46 104
Chimistes	-	19 191	2 769	17 635
Chiropraticiens	-	10 830	1 545	9 837
Comptables professionnels agréés	-	55 560	7 964	50 713
Conseillers et conseillères d'orientation	-	16 890	2 403	15 301
Conseillers en ressources humaines agréés	-	35 636	5 120	32 601
Criminologues	-	8 529	1 122	7 147
Dentistes	-	26 159	3 712	23 638
Denturologistes	-	8 840	1 272	8 099
Diététistes	-	19 706	2 818	17 944
Ergothérapeutes	-	26 420	3 731	23 755
Évaluateurs agréés	-	9 320	1 335	8 501
Géologues	-	8 807	1 239	7 886
Huissiers de justice	-	5 301	767	4 882
Hygiénistes dentaires	-	29 405	4 197	26 726
Infirmières et infirmiers	-	70 335	10 119	64 432
Infirmières et infirmiers auxiliaires	-	70 335	10 119	64 432
Ingénieurs	-	65 552	9 397	59 838
Ingénieurs forestiers	-	14 058	2 044	13 016
Inhalothérapeutes	-	23 191	3 332	21 214
Médecins	-	49 112	7 077	45 061
Médecins vétérinaires	-	16 890	2 392	15 233
Notaires	-	21 884	3 124	19 891
Opticiens d'ordonnances	-	14 073	1 986	12 644
Optométristes	-	11 602	1 664	10 595
Orthophonistes et audiologistes	-	18 988	2 646	16 846
Pharmaciens	-	34 350	4 909	31 258
Physiothérapie	-	31 856	4 535	28 879
Podiatres	-	3 948	554	3 525
Solde à reporter	-	833 835	119 284	759 531

ANNEXES
AU 31 MARS 2018

ANNEXE A - CONTRIBUTIONS DES ORDRES (suite)

		2018	2018	2017	2017
		$	$	$	$
LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC regroupe 46 ordres professionnels		Contribution spéciale	Contribution de base	Contribution spéciale	Contribution de base
Solde reporté		-	833 835	119 284	759 531
Psychoéducateurs et psychoéducatrices		-	24 350	3 423	21 796
Psychologues		-	33 518	4 819	30 683
Sages-femmes		-	3 935	550	3 501
Sexologues		-	6 734	948	6 038
Techniciennes et techniciens dentaires		-	5 823	825	5 251
Technologistes médicaux		-	24 987	3 581	22 801
Technologues professionnels		-	21 475	3 107	19 785
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale		-	29 522	4 231	26 938
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés		-	14 969	2 129	13 557
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux		-	39 777	5 643	35 933
Urbanistes		-	10 305	1 462	9 310
	*	**-**	**1 049 230**	**150 002**	**955 124**

*En 2018, il n'y a pas eu de contribution spéciale pour les ordres professionnels. Cette contribution était en vigueur les 3 dernières années.

ANNEXES
AU 31 MARS 2018

ANNEXE B - INSCRIPTIONS, FORMATIONS ET ACTIVITÉS	2018	2017
	$	$
PRODUITS		
Inscriptions - Formation secrétaire-conseil discipline	-	7 525
Inscriptions - Membres-conseils de discipline	15 975	-
Inscriptions - Activités Forum communications	-	12 800
Inscriptions - Activités Forum directions générales	-	2 500
Inscriptions - Formation administrateurs des ordres	34 390	64 400
Inscriptions - Formation inspection professionnelle	14 070	17 355
Inscriptions - Activités Forum de la formation	-	720
Inscriptions - Formation syndics	40 900	53 005
Inscriptions - Formation gestion ethnoculturelle	10 000	4 200
Inscriptions - Formation Présidence des ordres	-	5 312
	115 335	**167 817**
CHARGES		
Formation secrétaire-conseil discipline	-	5 370
Formation membres-conseils discipline	15 169	-
Activités Forum communications	-	11 021
Activités Forum directions générales	-	2 500
Formation administrateurs des ordres	30 598	56 784
Formation inspection professionnelle	14 362	11 331
Activités Forum de la formation	-	833
Formation syndics	31 322	38 851
Formation gestion ethnoculturelle	7 948	4 360
Formation Présidence des ordres	-	2 403
	99 399	**133 453**

ANNEXES
AU 31 MARS 2018

ANNEXE C - PRIX ET MÉRITE DU CIQ	2018	2017
	$	$
PRODUITS		
Convention La Personnelle		
Certificats/encadrements/impression	1 406	30
Médailles coffrets	3 800	27 496
Réception annuelle	16 584	20 571
Publicité	4 175	3 638
Remises Mérites du CIQ	4 925	4 686
	30 890	**56 421**
CHARGES		
Convention La Personnelle		
Certificats/encadrements/impression	1 406	30
Médailles coffrets	3 800	27 496
Réception annuelle	16 584	20 571
Publicité	4 175	3 638
Remises Mérites du CIQ	4 925	4 686
	30 890	**56 421**

ANNEXES
AU 31 MARS 2018

ANNEXE D - ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE	2018	2017
	$	$
LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES		
Lois d'accès à l'information	419	50
Mobilité professionnelle et immigration	550	3 150
Réforme du système professionnel québécois	6 903	24 834
Projet de loi 115 - Lutte contre la maltraitance	-	5 190
Autres dossiers : formation initiale, règlement études collégiales	-	4 098
	7 872	37 322
AUTRES ACTIVITÉS		
Télépratique	-	8 453
Dossiers spécifiques - Observatoire	6 818	5 763
Autres : vote électronique; accès données scientifiques	665	7 300
	21 516	99 802
PLAN DE COMMUNICATION		
Salaires et charges sociales (80 % salaire directrice projets)	-	72 307
Microsite	-	2 012
Promotion médias sociaux et accompagnement stratégique	27 783	73 630
	27 783	147 949
FONDS DÉDIÉ		
Enjeu Intégration professionnelle des personnes immigrantes	42 548	-
Projet tableau de bord	7 900	-
	50 448	-
TOTALES CHARGES - ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE	**93 586**	**206 787**

Vision

Être un acteur majeur d'influence pour la protection du public

AXE 1

Mobiliser les ordres et nos partenaires autour d'enjeux collectifs en lien avec la protection du public

ACTIONS

- Adopter des principes pour guider nos prises de position
- Réviser notre Politique d'intervention
- Prendre position de manière proactive sur des sujets d'intérêt public

AXE 2

Stimuler la capacité d'adaptation et de collaboration des ordres pour augmenter l'efficacité et la flexibilité du système professionnel

ACTIONS

- Accompagner les ordres dans leurs actions concertées en réponse aux tendances et aux enjeux
- Encourager les échanges sectoriels sur des enjeux qui touchent un même groupe d'ordres
- Poursuivre le développement d'outils et de services partagés entre les ordres

AXE 3

Accroitre notre capacité de vigie systémique et d'analyse des tendances

ACTIONS

- Se doter d'une nouvelle stratégie de communication adaptée aux enjeux
- Consolider la capacité organisationnelle du Conseil

Conseil interprofessionnel du Québec

LA VOIX COLLECTIVE DES ORDRES PROFESSIONNELS

Conseil interprofessionnel du Québec

550, rue Sherbrooke Ouest
Tour Ouest, bureau 890
Montréal (Québec) H3A 1B9
Tél.: 514 288-3574
Télec.: 514 288-3580

courrier@professions-quebec.org
www.professions-quebec.org

Dépôt légal – bibliothèque et archives nationales du Québec, 2018
Dépôt légal – bibliothèque et archives du Canada, 2018
ISBN: 978-2-920350-45-8